

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de BAIS et de DOMALAIN, qu'une enquête publique sera ouverte du 8 janvier 2024 (9h) au 6 février 2024 (12h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société OD PLAST en vue de régulariser et d'étendre les activités d'un établissement de transformation de matières plastiques sur la commune de BAIS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de BAIS (version papier) aux heures suivantes : les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 / les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79 ;

- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9, avenue François Mitterrand - 35301 FOUGERES, sur rendez-vous, au 02.99.94.56.00.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société OD PLAST, au lieu-dit Béru, BP 15, 35680 BAIS

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de BAIS :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – OD PLAST »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Monsieur Philippe BOUGUEN, ingénieur en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public à la mairie de BAIS :

- le lundi 8 janvier 2024, de 9h à 12h,
- le mercredi 24 janvier, de 14h à 17h,
- le mardi 6 février, de 9h à 12h.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.